

**DOSSIER D'INSCRIPTION  
 FORMATION TRANSPORTS ROUTIERS D'ANIMAUX VIVANTS  
 2024**

P06-035

P06-035

Dispositif de formation pour l'exercice de transport d'animaux vivants de compagnie relatif à l'arrêté du 1er janvier 2017 relatif à l'action de formation pour l'obtention d'une attestation de formation pour le transport des animaux de compagnie ; et à l'arrêté du 28 janvier 2021 relatif à l'habilitation des organismes de formation assurant cette action.

Le soussigné-e ..... m'engage à participer à la formation obligatoire pour l'exercice de transport des animaux vivants domestiques dans les conditions précisées dans le règlement relatif à l'action de formation pour l'obtention du certificat de capacité pour les personnes exerçant des activités liées aux transport des animaux vivants de compagnie et à l'habilitation des organismes de formation assurant cette action.

Nom : M, Mme (rayer la mention inutile).....  
 Prénom.....Nationalité :.....  
 Date de naissance.....Ville et code postal de naissance :.....  
 Adresse complète :.....  
 Code postal et Ville.....  
 Téléphone :.....Adresse mail :.....

Fait à : ..... Le : .....

Signature du candidat :

**Veillez cocher la case correspondant à la session de formation souhaitée :**

Sélection	Catégories	Date de la formation	Durée de la formation	Coût de la formation
<input type="checkbox"/>	Chien/Chat	du 12 novembre au 12 décembre 2024	7h en distanciel (formation en ligne)	196 euros

**Attention** : l'obtention d'une catégorie ne donne pas droit à l'ensemble des catégories et le certificat de capacité (ou attestation de formation) qui sera délivré fera référence à la (les) catégorie(s) validée(s) seulement.  
 Le candidat ne peut pas engager une action de formation portant à la fois sur des catégories animales des espèces « rente » et « compagnie » en même temps. Cela fera l'objet de deux actions de formation différentes.

**Veillez cocher la case correspondant à la modalité de financement de la formation :**

À l'issue de la formation, chacun des candidats reçoit de l'organisme de formation habilité **une attestation de fin de formation**, conforme à l'article L.6353-1 du code du travail, délivrée en application des arrêtés du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et du 28 janvier 2021, pour les personnes effectuant une action de transport d'animaux vivants dans le cadre d'une activité économique sur une distance de plus de 65km.

- autofinancement (le chèque devra être joint au dossier d'inscription, à établir à l'ordre de « Agent comptable, EPLEFPA des Combrailles »).
- Financement France Travail
- Financement par VIVEA
- Autre (précisez) :.....

**PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER**

- Photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité
- Un RIB en cas d'autofinancement
- Un chèque en cas d'autofinancement